



AMBASSADE DE FRANCE  
EN JORDANIE



Au service  
des peuples  
et des nations

## Troisième session de formation sur

# « Les techniques d'enquête en matière de crimes financiers et de corruption »

Hôtel Kempinski, Amman – Jordanie

14-15 septembre 2015

En coopération avec le Réseau Arabe pour le Renforcement de l'Intégrité  
et la Lutte Anti-Corruption



**Programme**

## **I. Introduction**

Normalement, les crimes de corruption englobent des aspects financiers complexes et peuvent comporter des éléments transfrontaliers, ce qui leur donne une spécificité particulière, vue la nature des preuves, la méthode de leur collecte, de leur examen et de les présenter. Ceci requiert un éventail de compétences spécifiques qui ne sont pas normalement utilisées dans la poursuite d'autres crimes. La Convention des Nations Unies contre la corruption, à laquelle la Jordanie (2005) et la Palestine (2014) sont parties, a appelé à incriminer les pots-de-vin et la dilapidation sous toutes leurs formes dans les secteurs public et privé, le trafic d'influence, l'abus de pouvoir, l'enrichissement illicite, ainsi qu'une série de d'autres crimes comme le blanchiment d'argent, la dissimulation et les entraves à la justice. La Convention a appelé à la prise de mesures de nature à faciliter l'enquête, le dépôt de plainte et le déroulement du procès au sujet de ces crimes, et le recouvrement des avoirs criminels. La Convention a appelé également à renforcer la coopération juridique et judiciaire dans ces domaines entre les pays parties qui sont 176 jusqu'à aujourd'hui.

Dans ce cadre, l'Ambassade de France en Jordanie et la Commission de Lutte Anti-Corruption jordanienne, ont organisé une session de formation, intitulée « les techniques d'enquête en matière de crimes financiers et de corruption », et ce avec la participation de la Commission de Lutte Anti-Corruption palestinienne, avec le soutien du le Projet Régional du PNUD pour l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes (PNUD-ACIAC), et en coordination avec le « Réseau Arabe pour le Renforcement de l'Intégrité et la Lutte Anti-Corruption ». La session de formation s'est tenue à Amman les 14 et 15 septembre 2015 avec la participation d'environ 40 procureurs généraux et enquêteurs spécialisés dans la lutte contre la corruption, des fonctionnaires de la Commission Anti-Corruption en Jordanie et en Palestine, ainsi que d'autres agences publiques et organes de contrôle et d'application de la loi dans les deux pays ainsi que des experts régionaux et internationaux spécialisés. Cette session est venue compléter une série de sessions organisées en 2014 avec le soutien de l'Ambassade de France en Jordanie.

La session de formation s'est reposée sur une méthodologie comprenant des exposés théoriques, des études de cas et des dialogues interactifs en vue d'échanger et de « cristalliser » les expériences. Elle a permis de à renforcer la capacité des participants à enquêter en matière de crime de corruption à travers (a) l'exploration d'approches et de méthodes plus efficaces dans ce domaine, adaptées aux cadres internationaux et nationaux en vigueur (b) la découverte des outils disponibles en vue de définir les avoirs criminels issus de corruption et les saisir (c) la définition de mécanismes de coopération internationale pertinents ainsi que les parties concernées dans ce domaine.

### **Objectif général :**

Renforcer les capacités nationales dans le domaine d'investigation des infractions de corruption, et ce dans le cadre d'un système national intégré en vue de renforcer l'intégrité et la lutte contre la corruption

### **Objectifs pédagogiques :**

- Elaborer une stratégie d'enquête et adopter une méthodologie d'enquête en matière de corruption, en conformité avec les normes nationales et internationales
- S'approprier les outils d'identification et de saisie des avoirs criminels
- Mesurer les enjeux et maîtriser les outils de l'entraide pénale internationale

### **Intervenants :**

- **S.E. M. Anouar BEN KHELIFA**, ancien Secrétaire d'Etat en charge de la gouvernance et de la fonction publique en Tunisie et actuel directeur général au sein de la présidence du gouvernement
- **M. Charles DUCHAINE**, juge, directeur général de l'AGRASC (*Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués*)
- **M. Jean-Yves LOURGOUILLOUX**, procureur adjoint au parquet national financier au (Paris)

## II. Programme

| <b>Jour 1</b><br><b>Lundi 14 septembre 2015</b>  |   |
|--|---|
| 8H30 – 9H00  | Enregistrement  |
| 9H00 – 9H45  | Allocutions inaugurales :<br><b>S.E Dr. Abed KHARABSEH</b> , Président de la Commission de Lutte Anti-Corruption jordanienne<br><b>M Olivier COURTEAUD</b> , Premier conseiller, l'Ambassade de France en Jordanie<br><b>M. Yakup BERIS</b> , Coordonnateur du Programme régional, Centre régional-Bureau régional pour les Etats arabes, PNUD<br><b>S.E M Ashraf RIFI</b> , Président de Réseau arabe pour l'intégrité et la lutte contre la corruption, ministre de la justice, Liban |
| 9H45 – 10H00   | PAUSE CAFE  |
| <b>Introduction : stratégie nationale et internationale de lutte contre la corruption, quels instruments ?</b> |   |
| 10H00 - 10H30  | Présentation des instruments internationaux (convention de Mérida) et des instruments nationaux en Tunisie: organisation des administrations, des juridictions, des services enquêteurs...Stratégies mises en place entre les institutions...<br><b>M. Anouar BEN KHELIFA</b>   |
| 10H30 - 11H00  | Présentation des instruments nationaux en France : idem et en particulier <ul style="list-style-type: none"> <li>- Juridictions spécialisées (différents niveaux) : JIRS PNF</li> <li>- Cellule de renseignement financier (FIU)</li> <li>- Spécialisation et organisation des services : enquêteurs, assistants spécialisés,</li> <li>- SCPC</li> </ul> <b>M. J-Y LOURGOUILLOUX</b>  |
| 11H00 - 11H30  | Atelier autour de la stratégie d'enquête :  |

|               |  |
|---------------|--|
|               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel des infractions financières et de corruption, le blanchiment</li> <li>Les infractions « moyens », les infractions « objet » et les infractions « de conséquence »</li> <li>Infractions moyens : faux (notamment fausses factures), abus de biens sociaux</li> <li>Infractions objet : corruption, trafic d'influence (principales)</li> <li>Favoritisme (dégradées)</li> <li>Les notions d'association de malfaiteurs et de bande organisée</li> <li>Infractions de conséquence : recel, blanchiment, NJR</li> </ul> <p><b>M. Charles DUCHAINE</b></p>   |
| 11H30 - 12H00 | PAUSE CAFE   |
| 12H00 - 12H45 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécificités des enquêtes en matière de corruption. Méthodologie</li> <li>Le renseignement : lettres anonymes, dénonciations de particuliers, de la CRF(FIU).</li> <li>La coopération inter-services (échanges avec l'administration fiscale, la cour des comptes, les différents services de l'Etat, les différentes administrations...)</li> <li>Une approche documentaire : recueil des pièces par des perquisitions par exemple avant interpellations</li> <li>La dimension internationale des enquêtes (à évoquer sans insister car c'est le thème du lendemain)</li> </ul> <p><b>M. J-Y LOURGOUILLOUX</b></p> <p><b>M. Charles DUCHAINE</b></p> |
| 12H45 - 13H00 | <p>La recherche des preuves. Les questions du droit de la propriété et du secret bancaire: les autres modes de preuve (auditions, interceptions téléphoniques, perquisitions, filatures...)</p> <p><b>M. J-Y LOURGOUILLOUX</b></p> <p><b>M. Charles DUCHAINE</b></p>   |
| 13H00 - 13H45 | <p>L'identification et la saisie des avoirs criminels</p> <p><b>M. Anouar BEN KHELIFA</b></p> <p><b>M. Charles DUCHAINE</b></p>  |
| 13H45 - 14H30 | <p>Examen du cas pratique 2</p> <p>Dont – 15 minutes de préparation et 30 minutes de restitution</p>   |
| 14H30         | DEJEUNER   |

**Jour 2**  
**Mardi 15 septembre 2015**

**Atelier autour de l'entraide pénale internationale**

|               |   |
|---------------|---|
| 9H00 – 10H00  | Les outils, les conventions<br><b>M. Anouar BEN KHELIFA</b>   |
| 10H00 – 10H30 | La coopération formelle et informelle<br>La reconnaissance des décisions rendues par les Etats tiers<br><b>M. J-Y LOURGOUILLOUX</b><br><b>M. Charles DUCHAINE</b> |
| 10H30 – 11H30 | Examen du cas pratique 1 (préparation)  |
| 11H30 – 12H00 | PAUSE CAFE  |
| 12H00 – 13H30 | Poursuite du cas pratique 1 (restitution)   |
| 13H30 – 14H00 | Echanges avec l'audience, questions diverses  |
| 14H00 – 14H30 | Débriefing de la formation<br>Remise des diplômes   |
| 14H30         | DEJEUNER  |
|               |   |

\*\*\*\*